

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES SEPT-DOULEURS**  
**M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**(QUÉBEC)**

**AVIS PUBLIC**

---

**Demande de dérogation mineure**  
**Pour Les entreprises CIFA, au 6602, chemin de l'Île**  
**concernant le lotissement de terrains**  
**ayant des façades au chemin et au fleuve de moins de 170 m. au total**

---

**AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :**

Qu'une dérogation mineure au règlement de lotissement peut être accordée sur le territoire de la Municipalité dans toute les zones prévues par le règlement de zonage en vertu de son **règlement No 48** *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* ;

Que Les entreprises CIFA, ci-après nommé le requérant, a déposé le 28 février 2015 une demande de dérogation mineure concernant le lotissement de terrains situé au 6602, chemin de l'Île sur les parties des lots 66 et 68 ;

Que le requérant désire que le conseil lui accorde une dérogation mineure lui permettant de diviser son terrain en trois (3) lots dont la largeur des parties centrales et des façades au fleuve seront de 85 mètres sans tenir compte de l'obligation de maintenir une bande minimale de 50 mètres au chemin ni de le compenser au nord par une façade au fleuve plus large pour totaliser des façades totales de 170 mètres ;

Que le requérant affirme ne pouvoir se conformer aux dispositions règlementaires existantes parce que le terrain est grevé de lotissements antérieurs sur la façade du Chemin de l'Île.

Que le requérant affirme être lésé économiquement par la perte d'un terrain d'une valeur de 125 000 \$ ;

Que le requérant a acquitté les frais requis à la dite demande ;

Que le Conseil municipal étudiera cette demande de dérogation mineure lors d'une séance régulière qui se tiendra à l'édifice municipal au 6201, chemin de l'Île, le **samedi 4 avril 2015 à 9 h.**

Que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre ses observations et ses objections par écrit au directeur général avant la tenue de la séance du conseil;

---

**DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS, CE DOUZIÈME JOUR DE MARS 2015**

---

Denis Cusson, directeur général

